

<http://ugtg.org/spip.php?article855>



Extension amputée de l'Accord BINO : Communiqué du LKP !

- Dossier spécial LKP - Expressions -



Date de mise en ligne vendredi 10 avril 2009

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

COMMUNIQUÉ LKP A PROPOS DE L'EXTENSION PAR AMPUTATION DE L'ACCORD BINO

L'extension de l'Accord BINO amputée de son article V ne nous surprend guère. C'est une décision de complaisance à l'égard du MEDEF alors que la quasi-totalité des grandes entreprises et fédérations adhérentes au MEDEF Guadeloupe ont signé l'Accord BINO « Initial » prévoyant la prise en charge des augmentations de salaires par les employeurs au-delà des aides des collectivités (12 mois) et de l'Etat (36 mois).

L'argument présenté par Mme Alliot-Marie et M Hortefeux laissant entendre que " Personne ne peut préjuger de la situation économique dans trois ans : on ne peut ainsi imposer à l'avance une augmentation salariale importante à la charge de l'ensemble des entreprises sans s'assurer auparavant qu'elles en auront la capacité " est fort légère quand l'on se rappelle la hausse de 20% sans aide de l'Etat du SMIC Guadeloupe décidée au 01 Janvier 1996 pour rattraper le SMIC France ; alors que l'accord BINO prévoit moult avantages et accompagnements en faveur des entreprises.

Aujourd'hui, grâce à la mobilisation et à la négociation, ce sont 50 000 salariés sur 80 000 qui sont couverts par les avancées sociales de l'Accord BINO Initial garantissant le maintien des augmentations de salaires au-delà de 3 ans.

La décision du Gouvernement instaure une disparité salariale et donc une injustice sociale « légale » au détriment des 30 000 travailleurs concernés par l'extension, amputée de l'article V.

L'arrêté gouvernemental légalise donc la perte de 50 euros (aides des collectivités) dès 2010 pour les salariés des entreprises de moins de 100 salariés et la suppression de toutes augmentations de salaires à compter de 2012 (fin des aides de l'Etat).

Cela est inacceptable. Nous appelons l'ensemble des Travailleurs de Guadeloupe à refuser l'injustice, à se syndiquer et à se mobiliser pour exiger une pleine et entière égalité salariale en Guadeloupe.

L'Etat crée par cette par cette décision discriminatoire les conditions pour la persistance de tensions sociales en péyi Gwadeloup.

En outre, nous prenons acte que le Gouvernement ne remet pas en cause le contenu du préambule confirmant ainsi que la situation économique et sociale actuelle existant en Guadeloupe résulte bien de la pérennisation du modèle de l'économie de plantation comme l'avait d'ailleurs reconnu Nicolas SARKOZY lui-même dans son allocution du 19 Février dernier.

**Pour les Organisations Syndicales,
Pour le LKP,
Elie DOMOTA**

Pointe-à-Pitre, le 10 Avril 2009